

Le dispositif de la protection de l'enfance: organisation & enjeux

Sommaire

Loi du 5 mars 2007

réformant la protection de l'enfance

I. Qui sont les enfants à protéger?

II. Comment protéger les enfants ?

III. Enjeux

I. Qui sont les enfants à protéger?

I. Qui sont les enfants?

- De l'enfant abandonné, « sans famille » XVII-XIXème...
 - ... à l'enfant maltraité, donc à assister fin XIX-XXème...
 - ..à l'enfant en risque XXème
- ⇒ **Elargissement des publics : enfant en danger est maltraité ou en risque de l'être**

I. Qui sont les enfants?

Qu'est-ce que la protection de l'enfance?

Art. L112-3 CASF

« La protection de l'enfance a pour but :

- de prévenir les difficultés auxquelles les parents peuvent être confrontés dans l'exercice de leurs responsabilités éducatives,
- d'accompagner les familles
- et d'assurer, le cas échéant, selon des modalités adaptées à leurs besoins, une prise en charge partielle ou totale des mineurs.

Elle comporte à cet effet un ensemble d'interventions en faveur de ceux-ci et de leurs parents... ».

« ...Ces interventions peuvent également être destinées à des majeurs de moins de vingt et un ans connaissant des difficultés susceptibles de compromettre gravement leur équilibre.

La protection de l'enfance a également pour but de prévenir les difficultés que peuvent rencontrer les mineurs privés temporairement ou définitivement de la protection de leur famille et d'assurer leur prise en charge. »

→ **Conception large de la loi du 5 mars 2007**

I. Qui sont les enfants?

Définition floue du « danger » ou « risque »

Art. 375 code civil

- ✓ « Si la santé, sécurité ou moralité d'un mineur non émancipé sont en danger
- ✓ Ou si les conditions de son éducation ou de son développement physique, affectif, intellectuel et social sont gravement compromises [...]
- ✓ « [...] lorsque les parents présentent des difficultés relationnelles et éducatives graves, sévères et chroniques, évaluées comme telles dans l'état actuel des connaissances, affectant durablement leurs compétences dans l'exercice de leur responsabilité parentale [...] ».

→ **conditions de vie de la famille**

→ **protection de l'enfance = prévenir les difficultés auxquelles sont confrontés les parents**

I. Qui sont les enfants?



Service National d'Accueil Téléphonique
de l'Enfance en Danger

Groupement d'Intérêt Public
Enfance en Danger



PRÉSENTATION • ACTIVITÉS • ACTUALITÉS • PARTENARIATS • DEMANDES DE DOCUMENTATION • VOS QUESTIONS
• IN ENGLISH

Enfant en danger,
parents en
difficulté...

→ Appel au 119

NATIONAL

joignable de France métropolitaine et
des départements d'Outre-mer
(Guadeloupe, Guyane, Martinique,
Réunion, Mayotte).



Qui peut appeler le 119 ?

LES ENFANTS ET LES ADOLESCENTS

Les enfants confrontés à
une situation de risque et
de danger, pour eux-mêmes



LES ADULTES

Les adultes confrontés ou préoccupés par une situation
d'enfant en danger ou en risque de
famille élargie, voisins, communauté éc



I. Qui sont les enfants?

Situations de « danger »

au « 119 Allo Enfance en danger » - 2013

19% non-
décrochés

35
Informations
préoccupantes
par jour

2 255
appels/jour

violences
psycholo-
giques

35 %

violences
physiques

24 %

négligences
lourdes

18 %

conditions
d'éducation
compromises

15%

violences
sexuelles

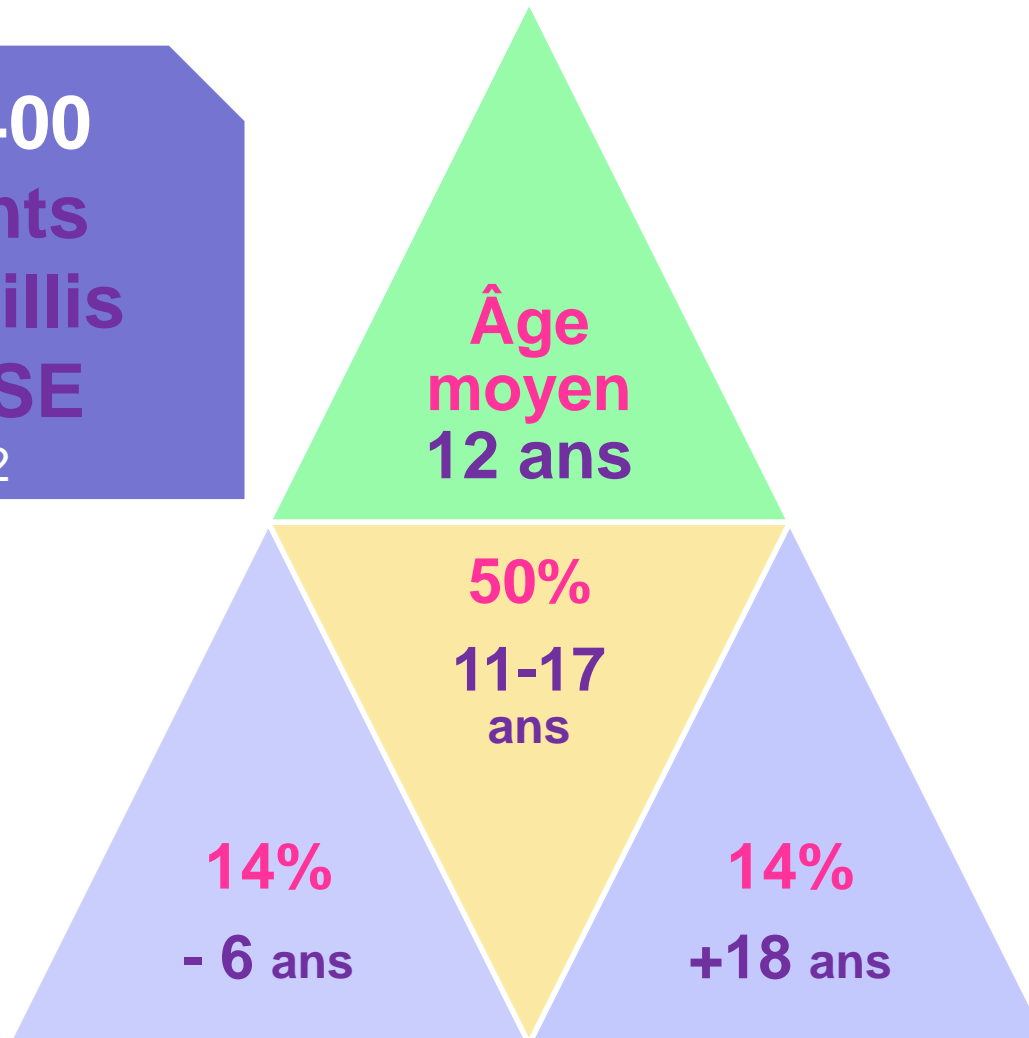
5 %

dangers
dus au
comportement
des enfants

4 %

I. Qui sont les enfants?

150.400
enfants
accueillis
à l'ASE
2012



URIOPSS Pays de la Loire - sept. 2014 -

Drees, enquête
aide sociale au
31 déc

I. Qui sont les enfants?

Evolution des publics

- **19,6% des enfants en situation de pauvreté en 2010**

Étude INSEE portant sur les revenus et les patrimoines 2012

Pour ce qui est du profil de ces enfants, trois grands facteurs peuvent contribuer à la pauvreté. D'abord le taux d'activité. Nombre de ces enfants vivent dans des familles dont le taux d'emploi est extrêmement faible. Ensuite, on assiste à une "monoparentalisation" de la pauvreté. Auparavant les enfants pauvres vivaient surtout dans des familles nombreuses, aujourd'hui ils sont plutôt dans des familles monoparentales. Cela s'explique aisément car le potentiel de ressources est plus faible et, surtout, car les familles nombreuses sont de moins en moins nombreuses, et les familles monoparentales de plus en plus nombreuses.

Le troisième facteur de pauvreté, qui est le plus sensible, c'est l'immigration. Le taux de pauvreté des enfants vivant dans une famille dont la personne de référence est immigrée, est de plus de deux enfants sur cinq !

I. Qui sont les enfants?

Evolution des publics

- Troubles complexes, multi-champs
- Jeunes dits « incasables »
- Mineurs isolés étrangers

II. Comment protéger les enfants ?

II. Comment protéger les enfants ?

Le conseil général

chef de file de l'action sociale & pilote du dispositif de la protection de l'enfance

→ MISSIONS

1. Recueil, traitement et évaluation des informations relatives aux mineurs en danger ou en risque...
2. Organisation de la réponse

II. Comment protéger les enfants ?

Manque de
moyens
humains et
financiers



Mères, Jeunes enfants

Mineurs, majeurs, famille

Dépistages/surveillance
des modes d'accueil

Prévention individualisée/collective
Aides à domicile, prévention spécialisée

II. Comment protéger les enfants ?

Médecine scolaire:

1. Dilution de sa vocation
2. Manque d'attractivité des métiers
3. Manque de gouvernance
4. Évaluation activités quasi-inexistante
cf. Cour des comptes 2011



Service de promotion de la santé en faveur des élèves

Élèves : visites médicales obligatoires 6/9/11/15èmes années, remplacé par 6 et 12ème?

Bilans état de santé physique et psychique

II. Comment protéger les enfants ?

Départemental

- Observatoire départemental de la protection de l'enfance « ODPE »
- Schémas

National

- Observatoire national de la protection de l'enfance « ONED »
- Fonds financement de la protection de l'enfance

35 % des
départements
sans ODPE
Cf. Rapp. DINI
MEUNIER juin
2014

II. Comment protéger les enfants ?

Loi 5 mars 2007: subsidiarité de la protection judiciaire par rapport à l'intervention administrative. Art. L.226-4 CASF

Protection administrative → Conseil général

Le Président du Conseil général saisit l'autorité judiciaire si :

→ Mineur en danger/ article 375 c. civil **ET SI:**

- Actions insuffisantes,
- Refus ou collaboration impossible de la famille,
- Évaluation de la situation impossible.

Protection judiciaire → Magistrats

II. Comment protéger les enfants ?

L'intérêt de l'enfant

La prise en compte de ses besoins fondamentaux, déclinés en besoins physiques, intellectuels, sociaux et affectifs

Le respect de ses droits

Décision concernant l'enfant judiciaire/ admin.

Article L.112-4
CASF

II. Comment protéger les enfants ?

« En protection de l'enfance, le principe de précaution devrait toujours bénéficier en priorité à l'enfant et non aux parents comme cela est encore trop souvent le cas. »

Cf. Rapp. DINI - MEUNIER juin 2014, audition de Daniel ROUSSEAU, pédopsychiatre, Angers

II. Comment protéger les enfants ?

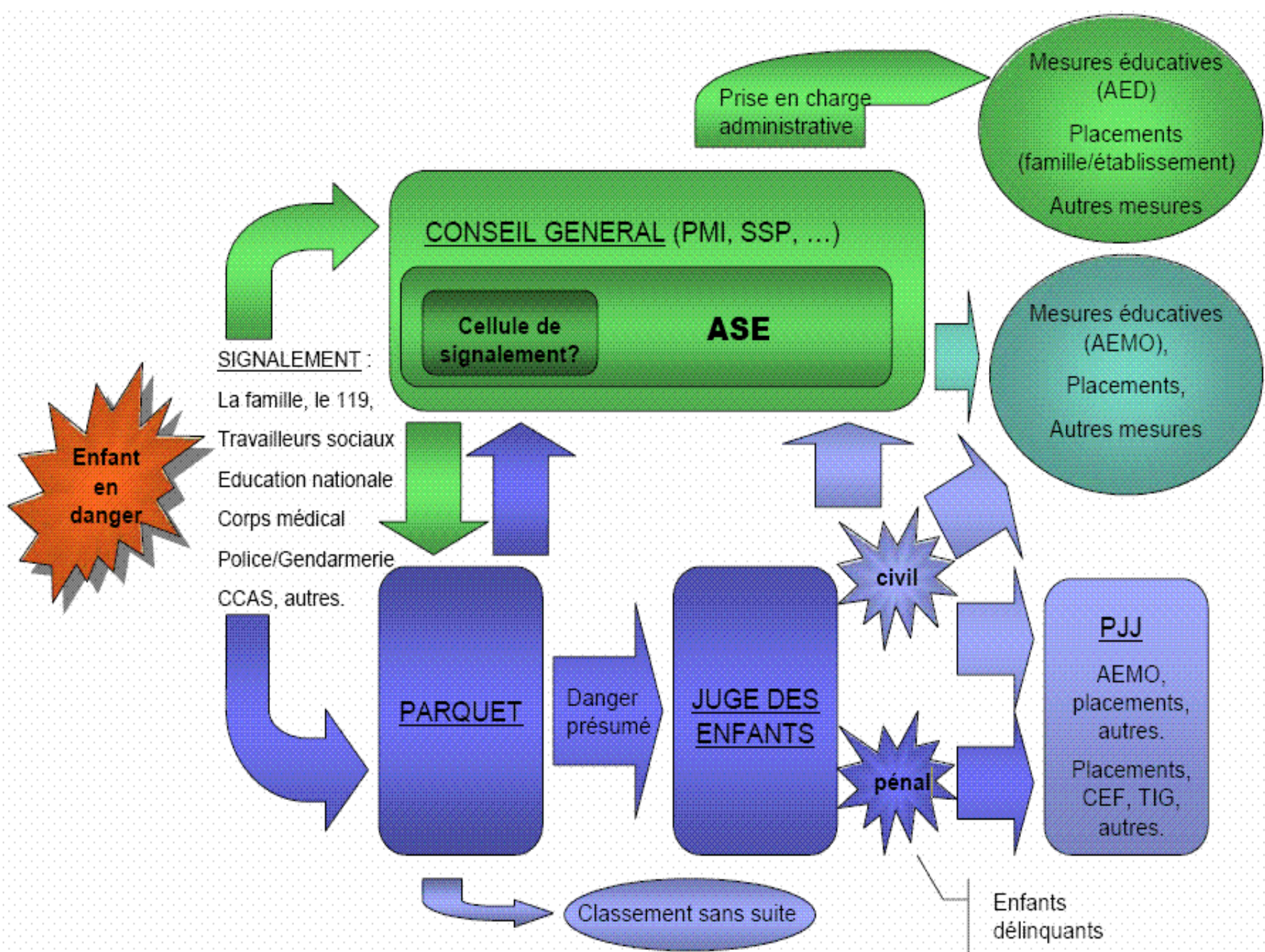
- ❖ **Place des parents dans l'éducation**
- ❖ **Place de la prévention**
- ❖ **Maintenir les liens mineur/famille**

→ **Maintien à domicile**

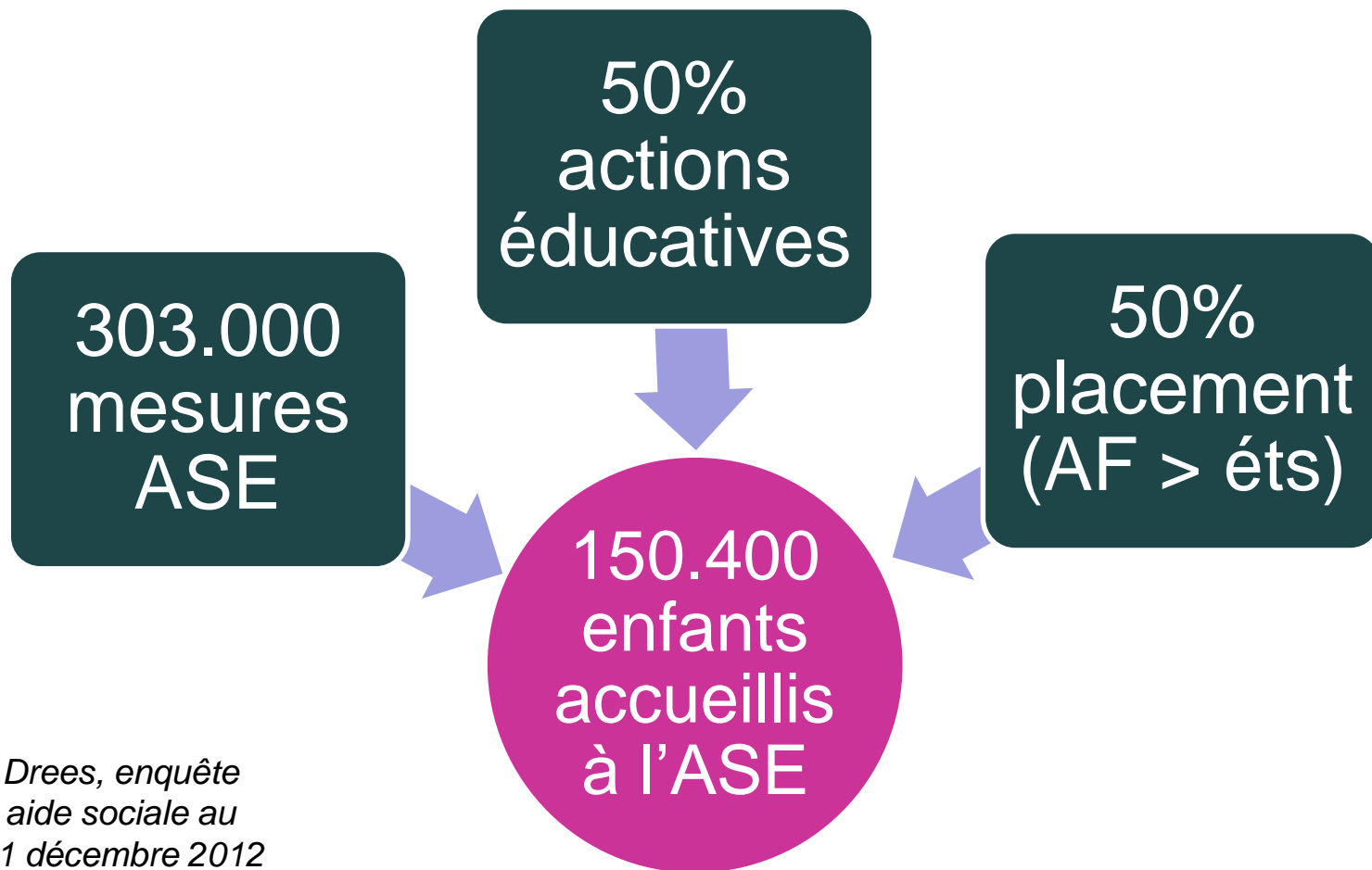
- Aides matérielles : mesures d'économie sociale et familiale, d'aides à la gestion du budget familial...
- Aides financières : allocations, secours d'urgence
- Actions éducatives : soutien éducatif et psychologique au mineur & famille + éviter placement

→ **Placement de l'enfant**

- Accueil de jour, d'urgence, séquentiel, périodique...
- Assistants familiaux
- Établissements
 - Maison enfants à caractère social
 - Foyers de l'enfance
 - Pouponnière à caractère social
 - Lieux de vie
 - Villages d'enfants



II. Comment protéger les enfants ?



II. Comment protéger les enfants ?

Dépenses brutes <i>en millions d'euros courants</i>	2006	2010	2012	Évolution euros constants 2010/2006
Enfants accueillis à l'ASE	4 277	5 042	n/c	11 %
<i>dont placements en établissements</i>	2 698	3 212	n/c	12 %
<i>dont placements en familles d'accueil</i>	1 389	1 646	n/c	12 %
Actions éducatives	355	405	n/c	8 %
Total	5 562	6 562	6 945	11 %
<i>Drees, Les dépenses d'aide sociale départementale en 2012, Études et résultats n° 870, février 2014</i>				

Ce qu'il faudrait retenir...

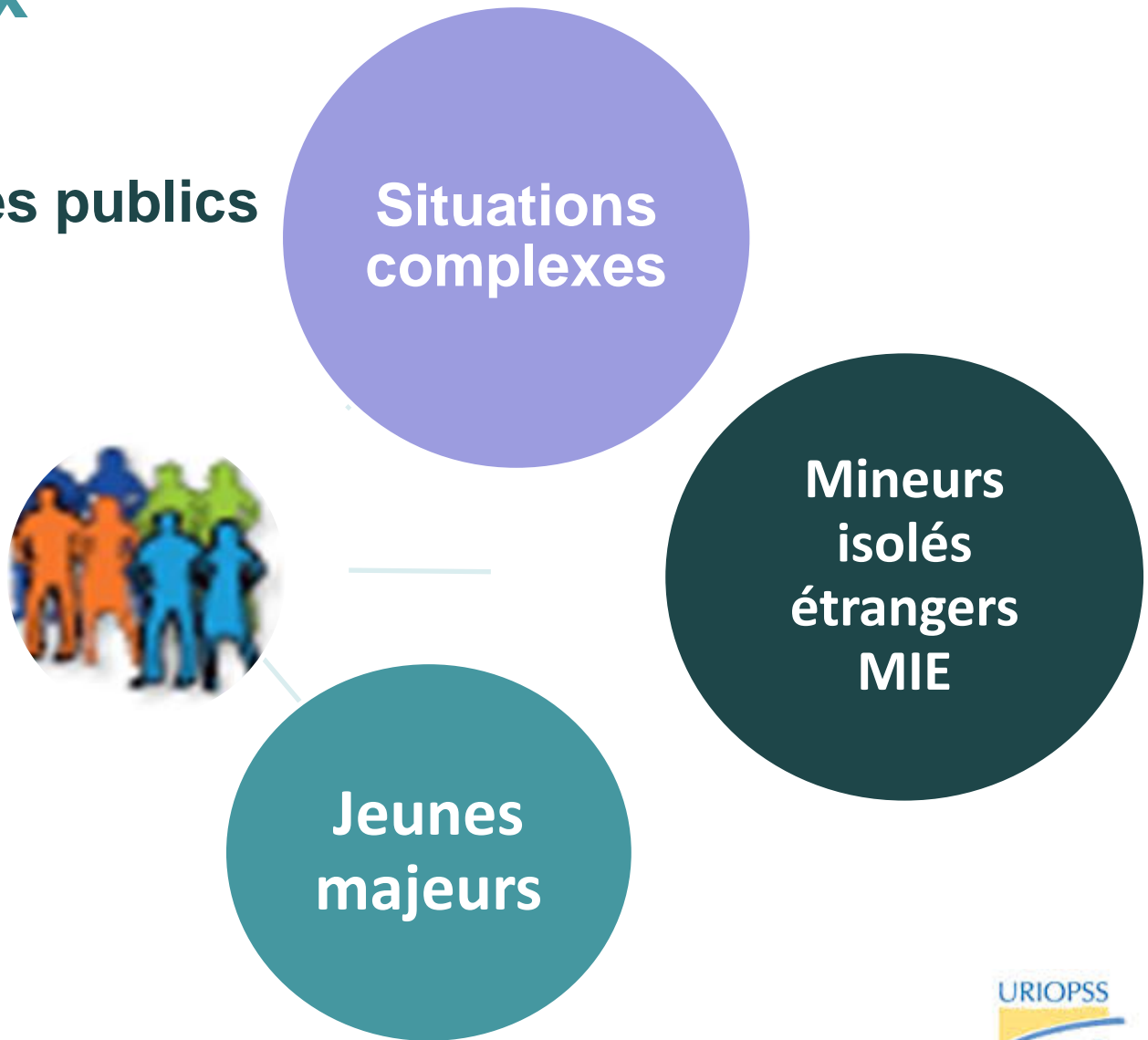
Loi 5 mars 2007

- ✓ Notion floue du « danger »
- ✓ Équilibre entre intérêt de l'enfant/ maintien du lien familial
- ✓ Prévention
- ✓ Place centrale du Conseil général
- ✓ Subsidiarité judiciaire
- ✓ Traitement centralisé des données
- ✓ Diversification des réponses
- ✓ Formation des professionnels
- ✓ Secret partagé

III. Enjeux

III. Enjeux

Évolution des publics



III. Enjeux

Évolution des politiques publiques

1. Réforme territoriale
 2. États généraux du travail social
 3. Appels à projet 2009
- Pilotage de la protection de l'enfance par le Conseil général?
 - Contraintes économiques, initiative associative...

III. Enjeux

Évolution des politiques Enfance/jeunesse/famille

Évaluations de la protection de l'enfance	<ul style="list-style-type: none">• Danger de l'enfant/gravité état• Coordination des acteurs• Retrait autorité parentale/fratrie• Formation professionnels• Inégalités territoriales• Maintien du lien familial	*Rapport DINI-MEUNIER juin 2014 *Rapport Défenseur Droits, <i>Histoire de Marina</i> juin 2014 *Rapport IGAS/IGS/IGSJ À venir 2014
Projet de loi famille	<ul style="list-style-type: none">• Soutien à la parentalité & médiation familiale• Délaissement parental	Juillet 2014
UNIOPSS	Conseil national de l'Enfance et Instance interministérielle	Màj juin 2014 http://cep-enfance.blogspot.fr

III. Enjeux

Évolution des politiques Enfance/jeunesse/famille en Loire-Atlantique



1. Schéma départemental Enfance/famille
2. Étude des internats
3. « CPOM » (Contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens)
4. Appels à projets...

III. Enjeux

Évolution du droit de l'action sociale

1. Participation des usagers/droits de l'enfant
2. Évaluation de la qualité
3. Désinstitutionnalisation
4. Parcours d'accompagnement, de vie, de soins de la personne

« Un 1/3 d'entre eux ont une bonne évolution, un 1/3 est très handicapé sur le plan psychique et social à l'âge adulte, avec AAH et/ ou tutelle ».

Cf. Étude par Dr. D. ROUSSEAU, Foyer St Exupéry, Angers, 2011

« L'un des déterminants majeurs de cette disparité d'évolution est la rapidité des interventions au plus jeune âge ».

Ibid.

III. Enjeux



Évolution
politiques
publiques

Évolution
politique
Enf./Fam.



Évolution
publics



Décloisonner
Diversifier
Coopérer
Piloter

Évolution
du droit de
l'action
sociale

